

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
Samuel ROUSSEAU
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
24 Route de Cuzon
CS 40002
29018 QUIMPER Cédex

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

www.ouestconseils.bzh 



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres de l'Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Quimper, le 14 mai 2024

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	16 406	16 181	225	225
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	37 060		37 060	37 060
	Constructions	2 243 208	211 784	2 031 424	2 115 536
	Installations techniques Matériel et outillage	534	161	373	480
	Autres immobilisations corporelles	241 503	150 869	90 634	101 631
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 691		2 691	650	
Total I	2 542 901	378 995	2 163 906	2 257 082	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	1 126 697		1 126 697	1 740 948	
Autres créances	22 942		22 942	38 643	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 149 135		1 149 135	894 592	
Charges constatées d'avance (3)	6 415		6 415	8 782	
Total III	2 305 188		2 305 188	2 682 965	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 848 089	378 995	4 469 094	4 940 047

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	250 744	250 744
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	821 991	821 991
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 189 032	1 048 874
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	-334 201	140 158
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	466 046	427 814	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	2 393 611	2 689 580	
	Comptes de liaison	Total II	
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III			
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 544 177	1 635 094
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 909	139 145
	Dettes fiscales et sociales	182 487	244 047
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		125 235
	Autres dettes	68 000	59 866
Instrument de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	23 911	47 080
	Total IV	2 075 483	2 250 466
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 469 094	4 940 047

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

2 051 572

2 203 387

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		5 000		3 250	1 750	53.85
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	782 672		1 111 397		-328 725	-29.58
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	53 286		87 964		-34 678	-39.42
Collectes						
Cotisations	1 209 398		1 338 068		-128 670	-9.62
Autres produits		391		981	-590	-60.15
Total I		2 050 747		2 541 660	-490 913	-19.31
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	510 735		568 030		-57 295	-10.09
Impôts, taxes et versements assimilés	115 561		111 359		4 201	3.77
Salaires et traitements	1 238 210		1 208 845		29 365	2.43
Charges sociales	413 025		416 021		-2 995	-0.72
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		95 815		95 797	18	0.02
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		3 687		6 376	-2 689	-42.17
Total II		2 377 033		2 406 428	-29 395	-1.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		-326 286		135 231	-461 518	-341.28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	6 606		2 638		3 968	150.45
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	6 606		2 638		3 968	150.45
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	8 139		8 930		-791	-8.86
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	8 139		8 930		-791	-8.86
2. Résultat financier (V-VI)	-1 533		-6 293		4 759	75.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-327 820		128 939		-456 758	-354.25
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 080		-1 080	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 828		17 271		5 557	32.17
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	22 828		18 351		4 477	24.39
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 209		7 045		7 164	101.70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 000		87		14 913	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	29 209		7 132		22 077	309.54
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-6 382		11 219		-17 601	-156.88
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 080 180		2 562 648		-482 468	-18.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 414 382		2 422 491		-8 109	-0.33
Solde intermédiaire	-334 201		140 158		-474 359	-338.45
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-334 201		140 158		-474 359	-338.45

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 469 094.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 050 746.83 Euros et dégageant un déficit de -334 201.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 406		
Terrains	37 060		
Constructions sur sol propre	2 243 208		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	534		
Installations générales agencements aménagements divers	23 461		
Matériel de transport	2 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	209 551		599
Emballages récupérables et divers	5 692		
TOTAL	2 521 705		599
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	650		2 041
TOTAL	2 150		2 041
TOTAL GENERAL	2 540 261		2 640

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			16 406	16 406
Terrains			37 060	37 060
Constructions sur sol propre			2 243 208	2 243 208
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			534	534
Installations générales agencements aménagements divers			23 461	23 461
Matériel de transport			2 199	2 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			210 150	210 150
Emballages récupérables et divers			5 692	5 692
TOTAL			2 522 304	2 522 304
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières			2 691	2 691
TOTAL			4 191	4 191
TOTAL GENERAL			2 542 901	2 542 901

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	16 181			16 181
Constructions sur sol propre	127 672	84 112		211 784
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54	107		161
Installations générales agencements aménagements divers	4 087	2 131		6 218
Matériel de transport	2 199			2 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	128 634	8 728		137 362
Emballages récupérables et divers	4 353	737		5 090
TOTAL	266 999	95 815		362 814
TOTAL GENERAL	283 180	95 815		378 995

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	84 112				
Instal.techniques matériel outillage indus.	107				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 131				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 728				
Emballages récupérables et divers	737				
TOTAL	95 815				
TOTAL GENERAL	95 815				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 691	-0	2 691
Autres créances clients	1 126 697	1 126 697	
Personnel et comptes rattachés	292	292	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 349	3 349	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 378	7 378	
Débiteurs divers	11 922	11 922	
Charges constatées d'avance	6 415	6 415	
TOTAL	1 158 744	1 156 053	2 691

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 544 177	91 704	370 122	1 082 351
Fournisseurs et comptes rattachés	256 909	256 909		
Personnel et comptes rattachés	70 766	70 766		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 987	107 987		
Autres impôts taxes et assimilés	3 734	3 734		
Autres dettes	68 000	68 000		
Produits constatés d'avance	23 911	23 911		
TOTAL	2 075 483	623 010	370 122	1 082 351
Emprunts remboursés en cours d'exercice	90 893			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	16 406	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 126 697
Autres créances	9 254
Disponibilités	231
Total	1 136 183

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	346
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 223
Dettes fiscales et sociales	103 671
Autres dettes	68 000
Total	247 241

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 415
Total	6 415
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	23 911
Total	23 911

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023**

Aux Membres de l'Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Quimper, le 14 mai 2024

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT**



